

COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL du 02/03/2021

Date de convocation
19/02/2021

L'an deux mil vingt et un

Le 02 mars à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de

Date d'affichage
22/02/2021

Monsieur Michel RECOUSSINES, Maire,

Etaient présents :

Mr Jean-Max PRATX, Mr Simon COULOMBEL, Mme Sylviane DUQUENOY, Mme Dominique CHESNEAU, Mr Alain COLOMBI, Mme Christine RICHÉ, Mr André-Laurent LEVÊQUE, Mme Françoise BUSTARRET, Mme Isabelle BONNUIT, Mme Sandrine PAPON, Mr Vianney BERNARD, Mr Philippe CLÉMENCE,

Absents représentés :

Mr Jean GARNIER représenté par Mr Michel RECOUSSINES,
Mme Françoise DOUCET représentée par Mr Philippe CLÉMENCE,
Mme Monique Bourg représentée par Mme Isabelle BONNUIT
Mr Alain CISSÉ, représenté par Mme Isabelle BONNUIT

Nombre de Conseillers

En exercice : 19
Votants : 19
Présents : 15

Monsieur Jean-Max PRATX a été élu secrétaire de séance.

1. Approbation du précédent compte rendu du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, le compte rendu du précédent Conseil Municipal du 8 décembre 2020.

2. Adhésion au groupement de commande pour les assurances cyber risques

Le CIG remet en concurrence le groupe de commandes pour les assurances Cyber Risques. Le groupement actuel arrive à échéance le 31/12/2021.

Après délibération, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes,
- Approuve la convention constitutive du groupement,
- Autorise le Maire à signer cette convention constitutive,
- Décide que les dépenses inhérentes seront imputées sur le budget des exercices correspondants.

3. Vote du compte de gestion 2020

Le compte de gestion est réalisé par le Receveur et transmis au Maire.

Les écritures du compte de gestion et du compte administratif sont identiques.

Après délibération, le Conseil Municipal **à l'unanimité** approuve le compte de gestion du Trésorier Principal pour l'année 2020.

4. Vote du compte administratif 2020

Mr PRATX présente en détail le compte administratif par chapitre.

Section de fonctionnement

Dépenses

L'exercice 2020 s'est traduit par une modération des dépenses de fonctionnement dans la continuité des années précédentes.

Elles baissent en effet de 4% par rapport à 2019, soit -62 000 €, baisse essentiellement due à la baisse des charges de personnels de -85 000 €, en raison des départs définitifs de personnes en longue maladie.

Cette baisse est amputée par l'augmentation des « autres charges de gestion courante » de +19 000 €, due principalement à l'aide d'urgence aux commerces de la commune de

18 530 €, votée lors de la 1^{ère} modification du budget, et intégralement financée par le Conseil Départemental.

Recettes

Nos recettes de fonctionnement sont restées stables, avec une légère baisse de 1,64%, mais cette stabilité masque des évolutions contrastées :

- Hausse du revenu des impôts et taxes de 3,45% soit +58 000 €, dont 46 000 € dus à l'évolution de la taxe foncière décidée lors du budget 2020,
- Hausse des dotations et subventions de 18 290 €, due entièrement au financement par le Département du soutien d'urgence aux commerces de la commune précédemment évoqué,
- Baisse des « produits des services », notamment des revenus périscolaires (Cantine, ..) en raison de la crise sanitaire, de -54 000 €,
- Baisse des « atténuations de charges » de -50 000 €, qui étaient un remboursement à 90% des absences longues durées de notre personnel,
- Baisse de la taxe sur la consommation d'électricité de - 21 000€,
- Baisse de la DGF de 50 000 à 31 685 €,

Résultat

Montant du résultat de fonctionnement 2020 : 436 224,66 € (+ 100 000€ de report 2019 pour obtenir le résultat cumulé) soit 536 224,66 €, en hausse de 5,2% par rapport à 2019.

Section d'investissement 2020

Dépenses

Les principales dépenses d'investissement 2020 ont été :

- Aménagement Mairie Méré : 285 447 €
- Eclairage public : 210 826 €

Montant total des dépenses d'investissement 2020 : 618 038 €

Recettes

En complément des recettes habituelles d'investissements (reports de résultats, autofinancement, Fonds de compensation de TVA..), les principales subventions reçues en 2020 sont :

- | | | |
|----------------------|---|-----------|
| - Taxe d'aménagement | : | 123 160 € |
| - CCCY | : | 29 910 € |
| - DETR | : | 18 400 € |
| - DSIL | : | 16 500 € |

Montant total des recettes d'investissements 2020 : 942 236 €

Restes à Réaliser à fin Décembre 2020

Ce sont les dépenses d'investissement 2020 engagées mais non encore réglées.

Dépenses : 15 499 €

Correspondant aux dépenses des projets suivants

- Travaux mairie (maitrise d'ouvrage, litige avec un fournisseur)
-

Recettes : 249 753 €

Correspondant principalement aux subventions attendues pour les opérations suivantes :

- Mairie :
 - o DETR – ETAT 42 935 €
 - o CCCY 19 941 €
- Eclairage public
 - o DSIL ETAT 38 500 €
 - o CCCY 16 377 €
 - o

Résultat global

	Reports 2019	Exercice 2020	Cumul
Investissement	201 770.46 €	122 427.48 €	324 197.94 €
Fonctionnement	100 000.00 €	436 224.66 €	536 224.66 €
TOTAL	301 770.46 €	558 652.14 €	860 422.60 €

Endettement

L'endettement à fin Décembre 2020 est de 394 122.09 € soit 246 €/habitant contre 621 €/habitant pour les communes de la même strate (moyenne des communes de France comprises entre 500 et 2000 habitants). Nos remboursements d'emprunts représentent 37 370 € en capital (en section d'Investissement) et 8 276 € en intérêts (en Fonctionnement).

Trésorerie

Trésorerie positive de 868 203,55 €.

Nous n'avons pas eu besoin, en 2020 comme en 2019, de tirer sur la facilité de trésorerie de 305 000 € renouvelée mi 2020, et valide 3 ans

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif pour l'année 2020, en l'absence du Maire, par :

- 16 voix POUR
- 2 ABSTENTIONS

5. Affectation du résultat de fonctionnement 2020

Le résultat de clôture pour l'année 2020 se monte à 536 224,66€.

Il est proposé de l'affecter comme suit :

- 100 000€ à la section de fonctionnement 2021
- 436 224,66€ à la section d'investissement 2021

Après délibération, le Conseil Municipal **à l'unanimité** approuve l'affectation proposée du résultat de fonctionnement de l'année 2020.

6. Rapport de la CLECT de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines,

La communauté de communes Cœur d'Yvelines (CCCY) a approuvé le 11/02/2021 le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), qui attribue une compensation de **661 893,09€** à la commune de Méré pour 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal **à l'unanimité**

- approuve le rapport de la CLECT
- approuve le montant de l'attribution de compensation pour la commune de Méré en 2021

7. Aide supplémentaire pour les artisans et commerçants dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Après délibération, le Conseil Municipal **à l'unanimité** approuve le renouvellement d'un dispositif d'aide d'urgence aux commerces de la commune désignés comme bénéficiaires par le Conseil Départemental et autorise le Maire à mettre en œuvre cette aide exceptionnelle.

8. Questions Diverses :

Rapport du SIRYAE (syndicat intercommunal d'adduction des eaux)

Monsieur le Maire lit et commente en séance le rapport du SIRYAE.

Après délibération, le Conseil Municipal **à l'unanimité**

- approuve le rapport du SIRYAE pour l'année 2020,
- Informe de sa mise à disposition du public.

Contentieux avec une entreprise sous-traitante pour le chantier de la Mairie

Une entreprise réclame des plus-values pour sa participation à ce chantier et n'a pas accepté la proposition de compromis faite par la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal **à l'unanimité** habilite le Maire à ester en justice contre la société DCR dans le contentieux l'opposant à la commune concernant les travaux dans le bâtiment adjacent à la mairie.

Magasin associatif «l'Epi du Grand Chêne »

Ce magasin associatif doit libérer les locaux qu'il occupe à Grosrouvre et recherche un local dans les environs.

Après délibération, le Conseil Municipal **à l'unanimité** approuve la possibilité d'offrir à ce magasin associatif la mise à disposition d'un local situé dans la maison Gabet rue du Colombier.

Espace sans tabac sur la commune

La Ligue contre le Cancer nous propose son soutien, son expérience et ses affiches pour la mise en place d'espaces sans tabac dans les espaces publics au sein de la commune.

Le Conseil Municipal accepte de recevoir cette association pour voir la faisabilité des espaces sans tabac sur la commune.

**Vu pour être affiché le 14 avril 2021
Conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25
Du Code Général des Collectivités territoriales**

**Michel RECOUSSINES
Le Maire**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. RECOUSSINES", is written over the seal.